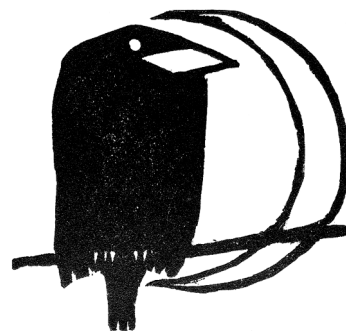


# La Gazette de l'A.P.A.P.P.A.



N° 29, janvier 2019.

Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et Nord-Charente

Adresse postale : chez Maryze Fazio, 5, route des Fayans, 16140 Bessé  
environnement@apappa.eu  
site : apappa.eu

Le nouveau CA de l'APAPPA vous présente  
ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

Cette année, notre association entend poursuivre ses actions pour préserver le cadre de vie de nos concitoyens. Pour mener de nouveaux combats qui s'annoncent rudes, l'APAPPA s'est dotée d'une adresse mail : [environnement@apappa.eu](mailto:environnement@apappa.eu) et d'un site internet « apappa.eu » que vous pouvez consulter dès à présent.

Cette Gazette version papier restera un moyen d'information que nos adhérents continueront à recevoir, mais qui sera également consultable sur le site, où se trouvent déjà tous les numéros précédents dans la rubrique « Archives ».

Les bassines et la mauvaise gestion de l'eau sont toujours au cœur de nos préoccupations. Nous continuerons et amplifierons nos actions contre les réserves dites de substitution et proposerons des solutions alternatives aux graves problèmes de répartition de l'eau en fonction des besoins.

L'envahissement de notre territoire par les parcs éoliens industriels depuis une dizaine d'années est devenu un problème très inquiétant pour un nombre croissant de Charentais d'origine ou d'adoption. Une enquête publique est en cours jusqu'à début mars aux mairies de Lupsault et Oradour : exprimez-vous contre ce nouveau projet de Valorem.

Un troisième sujet s'impose à nous, à travers la triste actualité des conséquences désastreuses de l'emploi toujours plus massif de pesticides par les agriculteurs industriels dans les champs.

La tâche est ardue pour défendre notre cadre de vie, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour mener ensemble les actions nécessaires à une prise en compte de la qualité de vie des hommes sur notre territoire rural.

Bonne lecture à vous tous, adhérents et futurs adhérents de notre association.

Agnès BAUDRILLART, Présidente.

## La retenue d'eau illégale de Fouqueure

Un groupement de 3 agriculteurs d'une même famille, regroupés en une société dite **SCEA Les Plans**, domiciliés à Beauvais / Matha (17), propriétaires de 70 hectares de terres sur la commune de Fouqueure depuis une vingtaine d'années, y cultivent du maïs de manière intensive, en irrigant abondamment chaque été : 180 000 à 200 000 m<sup>3</sup> d'eau prélevés à partir de forages douteux et d'un prélèvement direct dans la Charente.

Afin de poursuivre et développer cette irrigation, ces agriculteurs irrigants ont demandé en 2012 le droit de construire et de remplir chaque année une retenue d'eau de 80 000 m<sup>3</sup>.

En raison de ses incidences sur la ressource en eau et sur la biodiversité, ce modèle d'agriculture devient intolérable.

### Rappel de l'action juridique de 2012 à 2016

Le projet de création de la réserve étant illégal à bien des égards, les associations Charente Nature et **APAPPA** ont attaqué en justice l'accord du préfet (requête auprès du Tribunal administratif de Poitiers le 1er octobre 2013).

Par un jugement du 3 mars 2016, le Tribunal a annulé l'autorisation de création de la réserve.

Mais les promoteurs du projet n'ont pas attendu la décision de justice : dès le printemps 2013, **en toute illégalité, ils ont construit et rempli** la retenue, ne respectant aucune règle d'urbanisme et d'environnement.

### Une nouvelle demande

Très peu exigeante envers ces agriculteurs irrigants, l'administration (DDT) les a quand même contraints à déposer, en 2017, une nouvelle demande d'autorisation de prélever l'eau nécessaire au remplissage de la retenue.

**L'enquête publique** correspondant à cette demande s'est déroulée cette année 2018, en juin-juillet, en mairie de FOUQUEURE.

Les deux associations Charente Nature et **APAPPA** ont à nouveau présenté de fortes observations sur le "projet", demandant au préfet de rejeter cette demande de prélèvement d'eau destiné exclusivement à l'irrigation estivale du maïs.

Cependant le commissaire enquêteur n'en a tenu aucun compte et a émis un avis favorable.

De plus, la SCEA Les Plans espère, à l'occasion de cette autorisation Loi sur l'eau, faire valider en même temps la construction irrégulière de la retenue.

**Le Préfet venant d'accorder** (arrêté du 3 décembre) une nouvelle autorisation, validant par là la construction illégale de la réserve, nous avons donc déposé un recours au Tribunal administratif de Poitiers.

Claude MATARD

---

## Entretien avec André Puygrenier, agriculteur bio à la retraite.

### Pourquoi a t-on changé de modèle agricole dans les années 1950-1960 ?

Après la guerre, la nécessité d'augmenter la production agricole pour nourrir la population est communément admise. Même si cet argument n'est pas à réfuter totalement, j'ai le souvenir dans les années 50-52 de marasme sur la vente de bovins-viande, et également de la mise en place d'un quantum ne garantissant le prix du blé que pour un certain volume par ferme.

Le plan Marshall a eu pour objectif de moderniser l'agriculture par le développement du machinisme agricole. En fait, il s'agissait :

- De libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie et les services publics en expansion : poste, SNCF, éducation...

- De diminuer les coûts de production pour fournir aux salariés des produits à moindre prix : diminuer le coût de l'alimentation pour, sans augmenter les salaires, leur permettre d'acheter des équipements : voiture, radio, ..

Pour accélérer ce mouvement, les lois De Gaulle-Pisani ont mis l'accent sur des mesures pour faciliter le regroupement des petites fermes

- IVD : Indemnités viagères de départ, complètement de retraite donné aux agriculteurs pour qu'ils cessent leur activité.

- Mise en place de prêts spéciaux à taux réduits pour l'acquisition de moyens de production permettant la modernisation

- Mise en place de tout un arsenal d'accompagnement technique et d'organisation de la production.

*Avec la volonté d'insérer l'agriculture dans l'économie générale par l'élimination des plus faibles dans la course au productivisme.*

### Comment t'es-tu aperçu de la nocivité des pratiques intensives ?

Ma formation agricole a été nettement orientée pour appliquer ses méthodes dites de progrès. C'est un long cheminement. Et ce qui peut paraître étonnant aujourd'hui, c'est d'abord le côté économique qui dans les années 70-80 m'a motivé.

La crise pétrolière de 1973 a produit une augmentation importante du coût des intrants et en particulier des engrais. Alors, avoir plus de quintaux grâce aux apports d'engrais, n'apporte pas forcément le meilleur revenu.

Les surproductions : illustrées par « la montagne de beurre » comme on l'appelait à l'époque.

Une décision de l'Europe : Le prix d'achat à l'agriculteur était garanti tant que la production céréalière européenne ne dépassait les 160 millions de tonnes. Tout dépassement entraînait une baisse de prix équivalente en pourcentage à l'augmentation constatée sur la totalité de la récolte. *A l'époque, les travailleurs paysans demandaient un quantum par travailleur.*

En 1975, ont été mises en évidence *des teneurs élevées de l'eau en nitrates*, avec les conséquences fâcheuses que l'on sait pour les femmes enceintes et les jeunes enfants. *Les chambres d'agriculture refusent déjà d'admettre ce fait* et reportent la responsabilité de la pollution sur les rejets des villes dans les cours d'eau. Dans les mêmes années, on a assisté à un développement spectaculaire des cas de cancers et sans pouvoir en définir exactement les causes. Les alertes de scientifiques nous interrogeaient déjà, sans que les décideurs en tiennent compte.

En 1985-1990, nous avons commencé la mise en place de *groupes de réflexion pour rechercher comment produire autrement en dépensant moins*. Et nous arrivions à d'aussi bons résultats économiques en réduisant les intrants de 30 à 50 %. D'où mon étonnement aujourd'hui de voir mettre en place des fermes expérimentales pour arriver au même résultat

Personnellement, au vu de ces interrogations, j'ai commencé à pratiquer *l'agriculture biologique en 1987*, sur une partie de ma ferme, pour terminer mon activité avec cette forme d'agriculture.

### Quelle différence entre agriculture raisonnée et agriculture biologique ?

L'agriculture raisonnée est l'émanation d'une association appelée FARRE

( Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement). Elle est patronnée et financée, en grande partie par l'UIPP (Union des Industries pour la Protection des Plantes) avec des partenaires de l'agro-industrie et de la FNSEA. Créée en 1997, la première Présidente a été Christiane Lambert, l'actuelle Présidente de la FNSEA. *Son rôle est de rationaliser l'emploi des pesticides, appelés produits phytopharmaceutiques* en vue d'une meilleure efficacité, avec un

conseil s'appuyant sur des « bonnes pratiques ». D'ailleurs, que vaut le terme raisonné si l'on ne donne pas en même temps l'objectif poursuivi ? Et ce type d'agriculture n'a pas eu droit, malgré son souhait, à un label portant cette mention, qui lui a été refusé avec raison : *l'objectif principal était d'offrir une belle image de l'agriculture intensive et de continuer à assurer un débouché aux industriels.*

Ce terme crée beaucoup de confusion pour les consommateurs. On peut cependant estimer qu'un petit nombre d'agriculteurs qui y font référence, font de réels efforts.

L'agriculture biologique s'interdit l'emploi de produits chimiques aussi bien pour les engrais que pour les traitements des parasites et des maladies, à l'exception des produits à base de cuivre et avec des quantités limitées. Les conditions d'élevage sont réglementées : limites de la taille des ateliers (étable, poulailler, porcherie...), espace minimum par animal, alimentation produite sur place. L'obtention du label nécessite un contrôle et des organismes sont habilités par l'état pour remplir cette mission. *L'AB utilise des engrais organiques, pratique les rotations de culture et s'appuie notamment sur les légumineuses qui fixent l'azote de l'air.*

### **Quels sont les freins pour passer de l'agriculture intensive à l'agriculture biologique ?**

Les raisons sont de divers ordres.

– Une politique agricole qui a poussé à l'augmentation de la production presque comme objectif unique

– La formation reçue dans les lycées agricoles . Ce sont des formations essentiellement techniques consacrées aux méthodes intensives. Ces formations sont suivies par la plupart des agriculteurs en place.

– Peu ou pas de formations à l'agriculture biologique, plutôt un dénigrement de celle-ci.

– Pour la même surface, plus de travail à fournir

– Risque d'échec avec des récoltes plus irrégulières ( moins de moyens par rapport aux risques de maladies et de parasites )

– Une certaine difficulté à estimer le revenu qui pourra être tiré et sera t-il suffisant surtout quand on est sur un système considéré comme satisfaisant ?

– Inquiétude face à l'inconnu

### **Quelles sont les aides ?**

Les aides à la conversion sont maintenant sur 5 ans de l'ordre de 300€ l'ha, en culture céréales-oléagineux. Ce sont des modalités intéressantes, permettant de compenser normalement les pertes en volume des 2 à 3 premières années dont la récolte est vendue au prix du conventionnel, ce

délai pour donner le temps au sol de retrouver une fertilité naturelle.

Les aides au maintien, après 5 ans, sont maintenant supprimées, les pouvoirs publics estimant que ce type d'agriculture doit être rentable par lui-même. Pourtant, on pourrait noter *le rôle positif de la bio dans la diminution de la pollution globale*, qui justifierait le maintien de cette prime. *L'agriculture industrielle est subventionnée bien qu'elle produise des pollutions coûteuses pour la collectivité.*

Point très négatif : des retards très importants dans le versement des aides à l'AB, les budgets étant insuffisants.

### **Peux-tu nous parler du glyphosate et d'un autre produit phytosanitaire encore utilisé en Charente, dont on sait qu'ils sont dangereux pour la santé ?**

Au départ, le glyphosate nous a été présenté par les commerciaux des sociétés comme une molécule tellement inoffensive ! En plus de son côté pratique, l'engouement a été rapide. Officiellement, il est reconnu aujourd'hui comme cancérigène (perturbateur endocrinien\*) par les autorités internationales. *Le produit commercial « Roundup » de Monsanto contient, pour augmenter son efficacité, des adjuvants dont la nocivité est très élevée. Il n'en est pas tenu compte dans l'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), ce qui est un scandale.*

Le battage médiatique entrepris par une partie des agriculteurs pour maintenir son utilisation n'est pas justifié. Ce produit n'est absolument pas indispensable pour produire, il a simplement *un intérêt économique en limitant les passages d'outils.*

Le nombre de produits qu'on pourrait citer est important !!

Il y a le FOLPEL, un fongicide, très utilisé en viticulture, pour lutter contre le mildiou. C'est un systémique, car il se diffuse dans toute la plante, par la sève. Il est CMR : Cancérigène – Mutagène – Reprotoxique.

Les fongicides sont largement utilisés aussi sur les céréales. Ils détruisent les champignons à l'origine des maladies du feuillage. Ex : Septoriose. *Les variétés, aujourd'hui très productives, ont besoin de ces béquilles chimiques.*

\* *Perturbateur endocrinien : substance qui en copiant le mode de fonctionnement des hormones perturbe leur bon fonctionnement.*

### **Que faire à court terme et à long terme pour retrouver un environnement sain en Charente ?**

Vaste question : il est bien évident *qu'un changement de modèle agricole s'impose*, car en plus des problèmes de santé soulevés par l'emploi des

## Éphéméride 2018-2019

pesticides, les questions de perte de biodiversité et de réchauffement climatique s'imposent à nous et l'agriculture intensive y participe à plusieurs titres. On peut citer l'emploi des engrais azotés, fer de lance de ce type d'agriculture dont l'utilisation impacte fortement l'effet de serre par le dégagement de gaz ( protoxyde d'azote).

Changer de modèle demande du temps, même si nous avons les connaissances pour les mettre en œuvre... *C'est la société entière qui doit s'y employer*

A court terme :

– Protection des habitants des épandages de proximité : distance, vitesse et direction du vent, information des promeneurs et de la population avec installation de mâts de mesure (manche à air).

– Protection des bassins d'alimentation des stations de pompage pour l'eau potable.

Pour assurer la transition :

– Interdire le plus rapidement possible les substances classées CMR.

– Réorienter les primes de la PAC vers les pratiques plus vertueuses (aux citoyens de l'exiger : ce sont eux qui payent ).

– Les consommateurs doivent avoir une démarche conséquente dans leurs achats : alimentation bio, mais diminution de la consommation de viande dont la production utilise beaucoup de céréales. La viande peut être en partie remplacée par des légumineuses fournissant des protéines et, cerise sur le gâteau, utilisant pour se développer l'azote de l'air, évitant ainsi l'importation massive de soja OGM du Brésil.

**En conclusion**, 2 remarques :

Les ruminants sont accusés à tort d'impacter l'effet de serre par le rejet de méthane. Naturellement, ceux-ci sont des herbivores et leur alimentation se fait sur des pâturages dont la particularité est de pouvoir stocker des quantités importantes de carbone en fabriquant de l'humus. *Évitons de les nourrir avec des céréales !*

Nombre des molécules utilisées en agriculture sont des perturbateurs endocriniens. Ceux-ci concernent l'agriculture mais aussi quantité de substances présentes dans les logements et l'alimentation industrielle. La réglementation est très insuffisante, elle ne prend pas en compte les spécificités liées à ces substances, ainsi que les effets cocktail.

[Propos recueillis par Agnès Baudrillart]

**Aujourd'hui, soyons actifs, rejoignons les coquelicots ! Réunion d'information avec « Vigilance OGM et pesticides 16 » le 1<sup>er</sup> mars à 18 heures, salle des fêtes de Courcôme.**

2 janvier : Transition énergétique à Charente Nature, réunion à Angoulême.

29 janvier : Concertation Arrêté cadre DDT, réunion à Charente Nature.

9 mars : Conférence Débat Eau à Jarnac pour Poitou Charente Nature.

19 mars : Rencontre avec Mr Blandin (Président Maisons Paysannes de France) à Tusson.

29 mars : C L E du S.A.G.E pour validation Sage 16 (à Cognac pour P.C.N.).

10 avril : Présentation du dossier bassines à la DDT (Angoulême pour Charente Nature).

### 3 mai : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APAPPA

Les rapports moral, d'activités et financier sont consultables sur notre site.

Au cours de cette Assemblée Générale, deux nouveaux membres ont été élus au Conseil d'Administration : Mme Agnès Baudrillart et M. Chris Morrow. Jean-Pierre Lafitte ayant présenté sa lettre de démission de son poste de vice-président, l'Assemblée a décidé, pour le bon fonctionnement de l'Association, de demander à Jean-Paul Louis de remplir cette fonction, ce qu'il a accepté de faire jusqu'au 30 juin 2018.

Lors du Conseil d'Administration suivant (6 septembre 2018), en raison de la vacance de la présidence, Mme Agnès Baudrillart ayant présenté sa candidature, est nommée Présidente de l'APAPPA par l'unanimité des administrateurs présents, en attente du vote en Assemblée Générale destiné à la confirmer dans cette fonction.

13 juin : E B T P à Saintes (pour Poitou Charente Nature).

28 juin : Commission Territoriale Charente à Cognac (pour Poitou Charente Nature).

Septembre : Mise en place du site « apappa.eu ».

Contributions pour les enquêtes publiques sur les nouvelles installations éoliennes en Vienne et Charente.

Novembre : Entrée de l'APAPPA dans le CDPRE16 (Collectif de défense du patrimoine et de l'environnement de Charente).

Participation au SRADETT de Nouvelle Aquitaine par l'intermédiaire du CDPRE16.

Article dans *L'Avenir* du 22-28 novembre.

Article dans la *Charente libre* du 26 novembre.

Janvier 2019 : Envoi du recours contre la bassine de Fouqueure au tribunal administratif de Poitiers.

Envoi des éléments nécessaires au recours contre l'autorisation des éoliennes de Saint-Fraigne.

Contribution au SCOT du pays du Ruffécois.

---

## APPEL À COTISATION

Notre association ne bénéficie d'aucune aide publique. Seuls nos adhérents nous permettent de mener à bien nos combats pour la défense de l'environnement. Le montant de l'adhésion n'a pas augmenté depuis 2002 : 10 euros, cotisation simple – 50 euros et davantage, cotisation des membres bienfaiteurs. Vous pouvez faire parvenir dès maintenant votre chèque à notre trésorière, Mme Fazio, 5, route des Fayans, 16140 Bessé.

Imprimerie spéciale de l'APAPPA. janvier 2019. Dépôt légal à parution.

La gérante : Agnès Baudrillart.